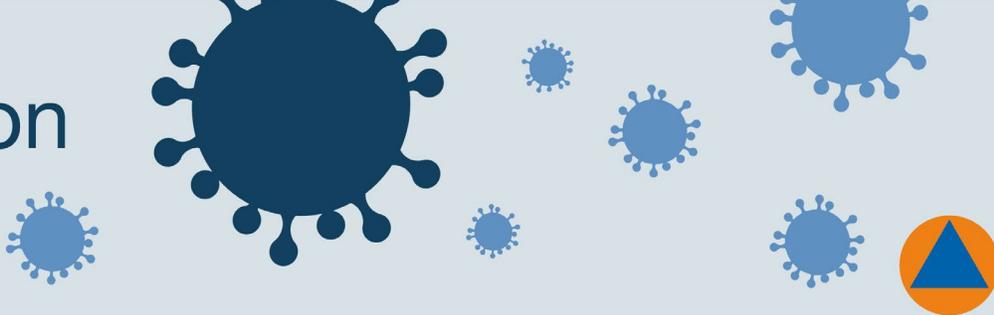


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Gestionnaires, infirmières du triage aux urgences, médecins et infirmières des cliniques GMF du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 26 mars 2021

OBJET : Mise à jour de la procédure de réorientation en période de pandémie

Nous vous informons de la mise à jour de la procédure de réorientation en période de pandémie. La procédure est déposée dans [l'intranet](#).

La mise à jour concerne principalement les consignes qui s'appliquent lorsqu'il s'agit d'un usager qui consulte pour un problème de santé mineur et qu'un de ses contacts domiciliaires présente des symptômes. Les mêmes consignes s'appliquent que l'usager soit au triage, à l'urgence ou en clinique médicale.

Voici les consignes présentes dans la procédure applicable dès maintenant :

Usager, ou l'un de ses contacts domiciliaires* avec signes et symptômes de SAG, de COVID-19 ou de gastroentérite.

Un (1) des symptômes suivants	Deux (2) symptômes ou plus
<ul style="list-style-type: none">• Fièvre, plus grande ou égale à 38,1 °C buccale• Toux (nouvelle ou aggravée)• Rhinorrhée ou congestion nasale de cause inconnue• Mal de gorge• Difficultés respiratoires ou essoufflement (dyspnée)• Anosmie soudaine (sans congestion nasale) avec ou sans agueusie	<ul style="list-style-type: none">• Fatigue intense• Perte d'appétit importante• Douleur abdominale• Nausée ou vomissement• Diarrhée• Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)• Céphalée

*Si le contact domiciliaire présente un des symptômes, il faut demander à l'usager s'il y a eu dépistage de la COVID-19 chez cette personne. Il est demandé d'avoir un discours éducatif avec l'usager sur l'importance du dépistage dès l'apparition d'un des symptômes ci-haut mentionnés.

Il est important de considérer l'usager avec un contact domiciliaire avec symptômes et un résultat négatif à la COVID-19 comme pouvant être réorienté en zone verte (GMF, clinique médicale). Par contre, si la personne avec symptômes n'a pas été dépistée ou qu'elle n'a pas de résultat à fournir, il faut questionner l'état des symptômes :

- Depuis quand la personne présente ce symptôme?
- Est-ce qu'il y a aggravation du symptôme?
- Est-ce qu'il y a diminution du symptôme?
- Est-ce qu'il y a une autre raison qui peut expliquer ce symptôme?

Donc, à la suite de cette évaluation et selon le jugement clinique de l'infirmière au triage, il est possible de réorienter en zone verte l'usager se présentant au triage sans symptôme ayant un contact domiciliaire avec symptômes. Au besoin un appel peut être fait à la clinique pour concertation.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la conseillère en soins infirmiers de votre secteur.

Yves Roy
Directeur adjoint des soins infirmiers, volet pratiques professionnelles et développement clinique

Dre Annie Tremblay
Directrice adjointe des services professionnels

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger